

FORMULAIRE DE RÉPONSE

Occupation Des Territoires
Pour un Québec
fort de ses communautés



Instructions

1. Après avoir lu le document de consultation disponible sur le site www.territoires.qc.ca, répondez aux questions de consultation en inscrivant vos réponses dans l'espace prévu.
 2. Une fois complété, acheminez le formulaire par courriel ou par la poste.
 - Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
 - Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse
Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8
- Commentaires et information : consultation@territoires.qc.ca ou (819) 293-6825

Coordonnées

(vous devez vous identifier, autrement votre formulaire ne pourra pas être compilé)

Prénom et nom : Simon Marmen (responsable du dossier)

Adresse : 555, boulevard Roland-Therrien, Longueuil

Courriel : smarmen@upa.qc.ca

Nom de l'organisation : Union des producteurs agricoles

Partie I : CONTEXTE ET DÉFIS

Des défis à relever

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 2 du document de consultation « Des défis à relever » aux pages 9 à 14.

Question de consultation

Question 1 :	Est-ce que vous partagez les grands défis qui interpellent l'avenir des territoires, tels qu'exposés dans le document de consultation?
--------------	--

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

1) Est-ce que vous partagez les grands défis qui interpellent l'avenir des territoires, tels qu'exposés dans le document de consultation?

L'UPA partage les grands défis décrits au document de consultation. Ces défis interpellent les producteurs agricoles de différentes façons, tant individuellement que collectivement. Voici quelques brefs commentaires concernant :

➤ Le défi de la population active :

- Le défi de la population active guette les producteurs agricoles à la recherche de main-d'œuvre. Si celle-ci se fait plus rare dans les régions rurales, le secteur agricole aura à faire face à une difficulté supplémentaire. D'ailleurs, déjà dans certains territoires, même à proximité des grands centres urbains, les entreprises agricoles peinent à trouver les travailleurs saisonniers nécessaires aux récoltes. Au-delà de la recherche de main-d'oeuvre, nous devons souligner notre préoccupation pour la relève agricole afin d'assurer une production agricole sur l'ensemble des territoires du Québec.
- Soulignons qu'en amont du défi de la population active, l'évolution de la démographie des régions indique un fort accroissement des populations autour des grands centres urbains, et principalement de la métropole, alors que les régions éloignées auraient à faire face à un déficit démographique selon les scénarios de l'Institut de la statistique du Québec. Or, cet accroissement de la population québécoise en marge des grands centres urbains inquiète les producteurs agricoles car il engendrera inévitablement une pression supplémentaire d'urbanisation sur les meilleures terres agricoles du Québec.
- L'évolution prévue de la démographie sous-entend également plus de bouches à nourrir et soulève l'enjeu de la sécurité alimentaire. Cette tendance s'inscrit dans une perspective mondiale où le Québec devra jouer un rôle de premier plan. Ainsi donc, l'assise territoriale réservée aux activités agricoles doit être protégée sans réserve et les activités agricoles encouragées afin de relever ce défi « démographique ».

➤ Le défi des changements climatiques :

- Les changements climatiques risquent d'induire des écarts de température favorisant une augmentation et une intensification des événements extrêmes (tempêtes, crue, inondation, etc.) entraînant des phénomènes d'érosion hydrique et éolienne sévères de même que l'apparition de nouvelles maladies et de ravageurs. Afin de relever ce défi, les producteurs agricoles devront s'adapter notamment en adoptant de nouvelles pratiques.
- Le développement des grands axes routiers favorise évidemment les transports terrestres. Non seulement ces axes routiers encouragent l'utilisation du transport individuel et des marchandises, source d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques, mais contribuent également à gruger des espaces du territoire agricole, une ressource non renouvelable, au profit de nouveaux corridors autoroutiers.

➤ Le défi de la transition énergétique :

- Il est clair que le défi de la transition énergétique interpelle les producteurs agricoles en raison de la dépendance de l'agriculture aux carburants fossiles. Pour relever ce défi, il faut mettre en œuvre toutes les mesures susceptibles de réduire cette dépendance. À ce titre, il s'agit même d'une opportunité pour de nouvelles avenues de production pour l'agriculture et la foresterie du Québec (plantations de saules et peupliers à croissance rapide, de panics érigés ou de miscanthus, etc.).
- D'un autre point de vue, n'oublions pas qu'une agriculture québécoise forte, produisant des aliments sains sur l'ensemble des territoires, et consommés localement ou régionalement, permettrait aux Québécois de contribuer significativement à relever le défi de la dépendance énergétique.

➤ Le défi de la vitalité :

- La vitalité des villages est une préoccupation majeure des entreprises agricoles et de leurs familles en milieu rural. Ce défi concerne donc les producteurs agricoles. La concertation des acteurs et la prise en charge par le milieu représentent les avenues pour le développement des territoires.

Il faut néanmoins souligner que l'économie du Québec a reposé traditionnellement sur l'exploitation des ressources naturelles. Encore aujourd'hui, des grands projets retiennent l'attention en raison de leur capacité à générer nombre d'emplois en région. Toutefois, les promoteurs de ces projets, une fois les ressources épuisées ou pour des raisons d'économie, n'hésitent pas à se déplacer sur de nouveaux territoires si ce n'est dans d'autres parties du monde. Il faut reconnaître que l'agriculture et la foresterie, des activités économiques ne pouvant être délocalisées et qui ont contribué de façon importante au développement des régions, représentent toujours une opportunité extraordinaire de développement pour nombre de territoires.

Également, l'État doit assumer un rôle stratégique au regard de l'occupation dynamique des territoires. Il doit notamment s'assurer de l'exploitation durable des ressources et, le cas échéant, explorer la possibilité des redevances pour les entreprises exploitant ces ressources et dont les retombées socio-économiques ne bénéficient pas directement aux régions du Québec.

Conséquemment, nous croyons qu'un autre défi relié à l'occupation des territoires sera celui de la recherche d'équité et de solidarité. Ainsi, à titre d'exemple :

- L'agriculture est aussi importante en matière de création de richesses que les grandes entreprises. Celle-ci devrait donc pouvoir bénéficier du même niveau de soutien, sinon plus, que celui accordé aux grandes entreprises sur le territoire du Québec en raison de son rôle stratégique, notamment en matière de sécurité alimentaire.
- Au niveau des gouvernements locaux, les mécanismes de taxation foncière devraient être revus afin de favoriser davantage le partage et l'équité. À notre point de vue, le mode d'évaluation municipal actuel engendre entre autres une iniquité puisqu'il ne tient pas compte des transactions apparentées lors de transfert d'entreprise, une spécificité de l'agriculture.

En résumé :

- ✓ **le « défi démographique » des territoires est réel et plus englobant que le seul défi de la population active, et nécessite conséquemment une stratégie d'intervention globale;**
- ✓ **nous sommes également confrontés à un « défi de développement et d'exploitation durable des ressources » sur l'ensemble des territoires afin d'assurer de façon équitable aux générations futures la possibilité de vivre des territoires du Québec;**
- ✓ **un « défi d'équité et de solidarité » est à relever et auquel les différents paliers de gouvernement doivent souscrire et offrir des conditions favorables au développement des territoires;**

Des acquis à considérer

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 3 du document de consultation « Des acquis à considérer » à la page 15.

Questions de consultation

Question 2a :	Dans l'ensemble des acquis qui positionnent avantageusement le Québec et les territoires, quels sont les plus importants?
Question 2b :	Quels autres acquis devraient aussi être reconnus pour leur importance sur le plan de l'occupation des territoires?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

2a) Dans l'ensemble des acquis qui positionnent avantageusement le Québec et les territoires, quels sont les plus importants ?

L'action collective est le fer de lance du syndicalisme agricole pratiqué par l'UPA depuis maintenant plus de 85 ans. Réunis au sein de l'UPA, les productrices et producteurs agricoles ont, par le biais de cette approche collective, réussi à offrir aux populations rurales de toutes les régions, à la fois aliments et outils de développement. En voici quelques exemples :

- L'UPA est une des organisations au Québec qui est la plus largement « enracinée » sur les territoires. De par sa connaissance des milieux, l'UPA est engagée dans toutes les sphères d'activités de la ruralité. Toutefois, dès ses débuts, elle s'est donnée comme mission de former les producteurs agricoles sur les techniques de production et d'informer ces derniers sur les politiques agricoles et les enjeux liés à la vie rurale. Rappelons que par ses actions, l'UPA a contribué entre autres à obtenir :
 - l'électrification rurale en 1945;
 - la Loi sur la mise en marché des produits agricoles en 1956;
 - l'assurance-récolte en 1960;
 - l'assurance stabilisation des revenus en 1977;
 - la fondation de Solidarité rurale du Québec en 1991;
 - la mise en place de la Financière agricole en 2000.
- En complément, l'action collective soutenue par le syndicalisme agricole, a permis d'obtenir, pour les Québécois un accès à une alimentation à partir de produits du Québec, un approvisionnement régulier d'aliments à des prix stables et compétitifs, et une qualité de produits contrôlée par des normes strictes. Qui plus est, plusieurs mécanismes utilisés par les groupes de producteurs agricoles dans le cadre de plan conjoint de mise en marché collective, telle la péréquation pour le transport ou les prix négociés, favorise le maintien de fermes familiales sur l'ensemble des territoires du Québec.
- Dans un autre registre, l'UPA proposait à ses membres dès les années 90 une prise en charge des enjeux environnementaux par une approche collective. C'est ainsi que sont nés les clubs-conseils en agroenvironnement, des regroupements volontaires de producteurs agricoles dont l'objectif est de favoriser le développement durable des exploitations agricoles québécoises par l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement. Cette formule a depuis fait l'objet de multiples reconnaissances.

- L'UPA tient également à souligner que le secteur agricole a su relever le défi du développement durable en maintenant la compétitivité d'entreprises agricoles assujetties à des normes environnementales des plus sévères sur le continent nord américain. Aujourd'hui, cette situation devrait être exploitée et valorisée afin de distinguer l'agriculture québécoise et la positionner avantageusement sur les différents marchés.
- Il n'est donc pas étonnant que l'action collective représente encore aujourd'hui pour les producteurs agricoles un des acquis des plus importants. Compte tenu de l'importance et du rôle de l'UPA dans le développement des territoires, il serait judicieux de souligner cette contribution.

Le « potentiel en vent et en soleil, les réserves exceptionnelles en eaux douces, les terres de grande qualité ainsi que la ressource forestière » est également un acquis important aux yeux des producteurs agricoles, mais qu'il faut protéger ou exploiter en tenant compte de la qualité de ces ressources dont certaines sont non renouvelables telles les terres agricoles.

Enfin, le système social développé et plus égalitaire auquel il est fait référence a été développé en grande partie par l'État. Or, il serait important de mentionner le rôle indispensable de l'État et certaines de ses initiatives qui ont marqué le développement du Québec.

En résumé :

- ✓ **l'action collective, telle que soutenue par le syndicalisme agricole et l'UPA, est sans contredit un mode d'action qui permet de desservir les intérêts collectifs. Conséquemment, elle doit être un acquis à privilégier pour le développement des territoires;**
- ✓ **le « potentiel en vent et en soleil et des réserves exceptionnelles en eaux douces, en terres agricoles de grande qualité et en ressources forestières » sont des acquis importants qu'il faut protéger;**
- ✓ **pour le développement des territoires, SRQ doit insister sur le rôle indispensable de l'État, passé et à venir;**

2b) Quels autres acquis devraient aussi être reconnus pour leur importance sur le plan de l'occupation des territoires ?

Parmi les autres acquis, soulignons l'impact de certaines lois qui démarquent le Québec et lui assurent le développement de l'agriculture et la foresterie sur le territoire agricole. Nous référons plus spécifiquement à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, pour ne nommer que ces deux dernières. Deux lois où l'intérêt collectif prévaut sur les intérêts personnels. Ces outils peuvent facilement répondre aux enjeux et défis posés par les multiples réalités des territoires et permettre une occupation dynamique par leurs populations.

En résumé :

- ✓ **l'encadrement législatif et règlementaire innovateur qui a toujours distingué le Québec doit être reconnu, et à ce titre, nous devons renouveler les messages à l'effet de :**
 - **renforcer les mesures de protection des ressources non renouvelables tel que le territoire agricole dans une perspective de développement durable;**
 - **maintenir la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* dans son intégralité, compte tenu de ses impacts positifs pour le développement des territoires.**

Une interdépendance à valoriser

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 4 du document de consultation « Une interdépendance à valoriser » aux pages 16 à 18.

Questions de consultation

Question 3a :	Comment peut-on valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et les milieux ruraux?
Question 3b :	Comment valoriser l'apport des différentes communautés du Québec?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

3a) Comment peut-on valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et les milieux ruraux ?

D'une part, pour le secteur agricole, la complémentarité se retrouve dans sa fonction principale : nourrir le monde à partir de nos campagnes ! Et notre population, au Québec, est concentrée principalement dans les centres urbains (plus de 70 % de la population québécoise selon le document de consultation).

D'autre part, la proximité d'un important bassin de consommateurs représente un avantage de taille pour plusieurs producteurs périurbains qui peuvent ainsi miser sur le développement de circuits courts de mise en marché tels l'agrotourisme, la vente à la ferme, l'autocueillette, la vente dans les marchés publics, etc. Cette proximité des consommateurs facilite également une diversification des produits offerts, le développement de produits à valeur ajoutée ou de créneaux adaptés aux demandes de marché très spécifiques. C'est aussi une opportunité pour les populations urbaines d'avoir un lien avec l'agriculture et les gens qui la pratiquent encore aujourd'hui.

Aussi, au-delà de la stricte production agroalimentaire, l'agriculture et la foresterie sur les territoires à proximité des grands centres urbains contribuent à la mise en valeur d'un cadre de vie exceptionnel dont bénéficie la population de ces grands centres urbains. Voici quelques exemples qui illustrent des possibilités réelles de valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, mais également entre les milieux urbains et les milieux ruraux :

- ◆ De par sa présence sur le territoire, l'agriculture et la foresterie occupent une fonction urbanistique importante. En plus d'entraîner des retombées économiques, les espaces agricoles et forestiers agissent comme des espaces verts qui ceinturent ou intercalent les zones urbanisées, de la même façon que les parcs et les jardins publics. À la périphérie de Montréal et de Québec, les terres agricoles constituent une barrière à l'étalement urbain.
- ◆ D'autres utilités sont reconnues à l'agriculture et la foresterie en milieu périurbain. Mentionnons la fonction pédagogique notamment assumée par les fermes agrotouristiques qui ouvrent leurs portes au grand public, sensibilisant ainsi les gens à la réalité de l'agriculture et de la foresterie. À ce titre, il est intéressant de mentionner que c'est dans les régions des Laurentides et de la Montérégie que l'on retrouve le plus grand nombre d'entreprises en agrotourisme.

- ◆ On peut souligner également la fonction patrimoniale de l'agriculture et de la foresterie privée qui veillent à la transmission des terres agricoles et des biens fonciers aux générations futures, ce qui représente un bien à la fois économique, symbolique et esthétique, mais aussi un patrimoine collectif.
- ◆ L'agriculture et la foresterie assurent, en outre, certaines fonctions environnementales :
 - Améliore la qualité des masses d'air qui transitent entre les lieux cultivés et les zones urbanisées, comme les centres-villes, les autoroutes et les industries.
 - Agit comme tampon et filtre pour les quantités d'eau provenant des précipitations et ruisselant en surface des sols.
 - Préserve la biodiversité menacée par une urbanisation excessive.

La sensibilisation de la population à l'importance de l'agriculture et la foresterie constitue une des approches les plus intéressantes en matière, notamment, de protection à long terme des milieux agricoles et de l'agriculture périurbaine. En effet, bien peu de gens dans les milieux urbains sont au courant des règles qui régissent le développement et l'aménagement du territoire. Peu sont conscients que les espaces périurbains, en particulier dans la région de Montréal, comptent parmi les meilleures terres agricoles du Québec, que cette ressource est rare, précieuse et non renouvelable.

Il apparaît donc important de sensibiliser ces personnes à l'importance de maintenir ces espaces qui, comme nous l'avons présenté plus tôt, sont une composante à part entière des espaces métropolitains et urbains. Il serait intéressant d'encourager diverses initiatives incitant les gens à fréquenter ces espaces, à acheter des produits locaux, à entrer en contact avec les producteurs afin qu'ils sentent que l'agriculture et la foresterie font partie de leur milieu de vie, qu'elles sont une activité et une fonction importante qui méritent d'être protégées. N'oublions pas qu'un nombre toujours grandissant de personnes fréquentent et apprécient le milieu agricole et forestier, notamment par le biais de l'agrotourisme et de l'achat chez le producteur agricole.

Conjuguée aux impacts socio-économiques liés à l'étalement urbain (coût des infrastructures routières, augmentation des émissions de gaz à effet de serre, coûts de la multiplication des services, etc.), la sensibilisation du plus grand nombre possible rendra de plus en plus socialement inacceptable tout mouvement visant à étendre inutilement la ville aux dépens des terres agricoles.

Il faut donc informer nos concitoyens sur les multiples rôles de l'agriculture et la foresterie et leur importance tant pour les milieux ruraux et urbains, que les régions et la métropole. Il faut également soutenir les opportunités d'échanges : bien que l'UPA favorise déjà le partage d'information sur la vie agricole par *La Terre de chez nous* et plus récemment par le biais de son nouveau magazine *Vivre à la campagne*, des activités, comme « Portes ouvertes sur les fermes du Québec », favorisent les dialogues entre le monde urbain et rural.

Finalement, toutes ces initiatives qui visent à exploiter ou à valoriser une complémentarité doivent également favoriser une cohabitation harmonieuse des activités agricoles et forestières et des usages non agricoles dans la zone verte.

En résumé :

- ✓ **l'agriculture et la foresterie peuvent favoriser de façon exceptionnelle, par leurs multiples fonctions, la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et ruraux;**
- ✓ **des initiatives doivent être proposées par SRQ pour favoriser une cohabitation harmonieuse des activités agricoles et forestières et des usages non agricoles dans la zone verte;**

3b) Comment valoriser l'apport des différentes communautés du Québec ?

Des besoins spécifiques d'alimentation ont été amenés par différentes communautés culturelles au Québec. Pour les producteurs agricoles, répondre à ces demandes alimentaires permet une diversification, à la fois dans les modes de productions ou pour le développement de nouvelles productions agricoles. Soulignons aussi que beaucoup d'arrivants auront choisi le Québec pour venir y pratiquer l'agriculture avec des expériences et des compétences acquises ailleurs, et partagées maintenant avec la communauté agricole d'ici.

Pour plusieurs territoires, même à proximité de grands centres urbains, les entreprises agricoles peinent à trouver les travailleurs saisonniers nécessaires aux récoltes. L'agriculture offre des possibilités d'emplois dans toutes les régions lesquelles représentent des opportunités pour les nouveaux arrivants en milieu rural. Soulignons que certains travailleurs étrangers temporaires travaillent sur les mêmes fermes depuis plusieurs années et ont acquis et développés de nombreuses compétences dans des entreprises agricoles québécoises.

Finalement, il faut pouvoir mettre plus facilement à contribution les expériences et les compétences de nos concitoyens des communautés culturelles ou des nouveaux arrivants au Québec, souvent bardés de diplômes. La pénurie actuelle de médecins vétérinaires en régions est un exemple type pour lequel nous devrions faciliter la reconnaissance des équivalents de formation et favoriser ainsi l'accès à cette pratique pour toute personne avec une formation de base répondant aux exigences.

En résumé :

- ✓ **les gouvernements concernés devraient rendre disponibles des moyens aux petites communautés rurales pour les aider à accueillir et à intégrer des travailleurs temporaires de façon à faciliter l'accueil et les échanges avec la population locale;**
- ✓ **compte tenu que de nombreux travailleurs étrangers temporaires possèdent les caractéristiques recherchées en vue de l'immigration permanente, cette dernière devrait être facilitée pour ces travailleurs;**
- ✓ **il faut également faciliter l'accès à la pratique pour les professionnels ayant les équivalents de formation, à la suite de l'obtention de diplômes à l'extérieur du Canada, et plus particulièrement pour des domaines dont les ressources font cruellement défaut telle qu'en matière de médecine vétérinaire;**

Partie II : orientations et propositions

Une vision et des principes à partager

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 5 du document de consultation « Une vision et des principes à partager » et à la section 6 « Des leviers pour faire la différence » aux pages 20 à 23.

Questions de consultation

Question 4a :	Êtes-vous en accord avec la vision et les grandes orientations qui visent le développement durable et l'occupation dynamique des territoires?
Question 4b :	Quels sont les aspects qui méritent d'être renforcés et dans quels sens?
Question 4c :	La dénomination occupation des territoires soulève beaucoup de questionnement et de réticences. Seriez-vous d'accord pour désigner ce projet autrement? Quelle serait votre proposition?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

4a) Êtes-vous en accord avec la vision et les grandes orientations qui visent le développement durable et l'occupation dynamique des territoires?

De façon générale, nous sommes en accord avec la vision proposée. Concernant les orientations, il faut souligner que ces dernières pourront prendre un sens différent selon les intérêts des individus ou des groupes qui se prononceront. Pour l'UPA :

- Habiter les territoires, c'est concentrer la fonction résidentielle dans la zone non agricole des villes et villages afin de préserver toutes les possibilités de développement de l'agriculture en zone agricole.
- Développer les territoires, c'est saisir des opportunités en termes de diversification des productions, de développement de produits spécifiques et de circuits courts. Mais c'est également répondre à la demande alimentaire d'ici et d'ailleurs, et pour cela, il faut encore soutenir, voire développer des produits de masse, en fonction des besoins exprimés par l'ensemble des populations.
- Desservir les territoires, c'est éviter l'éparpillement des fonctions commerciales, industrielles et résidentielles en milieu rural lequel nuit aux noyaux villageois le privant d'une masse critique de population indispensable à la pérennité des services en place, réduit les possibilités de regrouper les différents besoins et augmente les coûts des services aux collectivités.
- S'approprier les territoires, ce sont des gens vivant dans une région et y réalisant diverses activités, comme les producteurs agricoles. C'est également un sentiment d'appartenance au milieu, qui est généralement plus fort en milieu rural. C'est aussi, bien entendu, de nouveaux arrivants qui ont à s'approprier le territoire, qu'ils ont peut-être quitté il y a plusieurs années, et en s'y intégrant de façon harmonieuse.

Il faut rapidement reconnaître que dans bien des milieux, l'agriculture et la foresterie sont des piliers essentiels pour l'attraction et le maintien d'une population. Ces fonctions contribuent au développement des régions et justifient le maintien de services à la population.

Également, le travail et l'emploi sont les fondements de base à la rétention d'une population sur les territoires. La consolidation des activités économiques existantes ne devrait donc pas être négligée au bénéfice de nouveaux champs d'activités et aux innovations qui sont, néanmoins, nécessaires pour favoriser et diversifier le développement d'une région.

Enfin, il aurait été pertinent d'appuyer par un diagnostic, ou des faits, la logique ayant mené au choix des orientations proposées.

En résumé :

- ✓ **des objectifs précis pour chaque orientation devraient être formulés et partagés avec les organisations intéressées telle l'UPA;**

4b) Quels sont les aspects qui méritent d'être renforcés et dans quels sens ?

Il est nécessaire que les élus municipaux et gouvernementaux, à la fois pour les habiter, développer ou desservir les territoires, utilisent les outils de planification disponibles.

Parmi les outils privilégiés par l'UPA, les incontournables sont :

- des schémas d'aménagement et de développement révisés en vertu de la LAU;
- une affectation résidentielle planifiée à long terme dans le cadre des demandes à portée collective de la LPTAA;
- des plans de développement des activités agricoles et forestières pour toutes les MRC ayant une zone agricole.

Afin de s'assurer de propositions mobilisant les partenaires vers des objectifs communs quant à l'occupation des territoires, la concertation est essentielle pour obtenir l'adhésion et l'engagement de l'ensemble des organisations intéressées.

Finalement, au terme de cette réflexion, des mesures de soutiens financiers devront être proposées par les gouvernements.

En résumé :

- ✓ **La « concertation » avec les organisations interpellées par une occupation dynamique des territoires telle l'UPA, et la « planification » pour la mise en œuvre des actions qui seront proposées par SRQ, sont des aspects qui devraient être renforcés.**
- ✓ **L'importance des mesures de soutiens financiers, entre autres, pour l'ensemble des orientations proposées par SRQ doit être signifié dans l'avis devant être transmis au gouvernement;**

4c) La dénomination occupation des territoires soulève beaucoup de questionnement et de réticences. Seriez-vous d'accord pour désigner ce projet autrement ? Quelle serait votre proposition ?

Le terme occupation peut définitivement porter à confusion et il serait opportun de désigner ce projet autrement. Déjà, chez les producteurs agricoles et forestiers qui occupent une grande partie du territoire, la démarche de réflexion de SRQ peut être perçue comme un questionnement sur les activités agricoles et forestières ou encore comme une volonté d'implanter des nouveaux usages dans une zone déjà dédiée à des activités spécifiques.

Compte tenu de ce qui précède, et l'importance de stimuler le développement des activités agricoles et forestières, il est proposé d'utiliser le terme d'occupation « dynamique » des territoires, bien que ce dernier soit déjà utilisé par le MAMROT pour son projet de plan concerté.

En résumé :

- ✓ **Pour l'UPA, le terme « occupation dynamique des territoires » serait plus approprié;**

Les propositions

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 7 du document de consultation « Les propositions » aux pages 24 à 28.

Questions de consultation

Pour chacune des grandes orientations, des propositions sont soumises :

Question 5a :	Est-ce que certaines propositions pourraient être bonifiées ou ajoutées?
Question 5b :	Quelle proposition est selon vous la plus importante?
Question 5c :	À partir de la mission qui est la vôtre, comment votre organisation peut-elle s'engager? Que peut-elle faire de plus, <u>ou différemment</u> , pour contribuer?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

5a) Est-ce que certaines propositions pourraient être bonifiées ou ajoutées?

- Sur le plan des transports, nous reconnaissons les avantages de promouvoir le transport en commun notamment pour relever le défi des changements climatiques. Toutefois, cela devra se faire avec la recherche du moindre impact sur le territoire agricole. Ainsi donc, une action serait à ajouter visant à planifier ce développement du transport en commun, en évitant le territoire agricole comme assise de nouveaux corridors de transport, en concertation avec les acteurs du milieu.
- Sur le plan de la culture, non seulement faut-il encourager le rapprochement entre les régions, entre le monde rural et le monde urbain par le truchement de la culture et la connaissance des territoires, mais également par la connaissance des activités quotidiennes s'y pratiquant avec l'objectif de favoriser la cohabitation.
- Sur le plan de l'information locale et régionale, nous devrions favoriser la promotion et la valorisation des activités de la ruralité.
- Sur le plan de la gouvernance,
 - il y aurait lieu de préciser l'action « Favoriser l'appropriation par les communautés (forêts de proximité, propriété des terres agricoles, préservation de la richesse en eau, etc). Par exemple, la forêt privée telle qu'exploitée pour les producteurs agricoles et forestiers, souvent une forêt de proximité en soi, représente une activité importante dans certaines régions, et ce, malgré les difficultés économiques du secteur au cours des dernières années. L'appropriation par les communautés locales de la forêt publique et son exploitation, tels que des lots boisés intra-municipaux par exemple, ne doit pas concurrencer l'exploitation de la forêt privée qui est également une forêt de proximité dans beaucoup de milieux ruraux. Aussi, concernant l'appropriation des terres agricoles par les communautés, il ne faudrait pas créer des conditions de spéculation entraînant une hausse artificielle du prix des terres ou un déséquilibre dans les marchés locaux ou régionaux en raison de mesures de soutien accru offert par les communautés. Enfin, il est clair que l'agriculture devrait être exclue de toute forme de redevance tels que pour les prélèvements en eau.

- Il faudrait apporter plus de précisions sur l'action « Favoriser la prise en charge locale de nouveaux leviers de développement (énergie, transport, environnement, aménagement). Nous croyons qu'une régionalisation est préférable à une décentralisation laquelle doit permettre de conserver une vision de l'ensemble du territoire (provinciale) tout en donnant des paramètres pour des applications régionales sur les territoires. L'exemple des demandes à portée collective dans le cadre de la LPTAA pour les affectations résidentielles en milieu agricole est un excellent exemple. Cette approche permet à la fois le développement d'une vision d'ensemble (provinciale), avec des moyens d'intervention pour exercer un certain contrôle, et une application modulée sur le territoire lorsque les acteurs du milieu ont pu se concerter.

5b) Quelle proposition est selon vous la plus importante?

- ✓ La proposition « Inciter l'adoption des plans d'urbanisme axés sur la densification et la proximité des services » est la plus importante car elle permet d'aborder l'ensemble des orientations proposées par SRQ : habiter, développer, desservir et s'approprier des territoires;

5c) À partir de la mission qui est la vôtre, comment votre organisation peut-elle s'engager? Que peut-elle faire de plus, ou différemment, pour contribuer?

L'UPA a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de langue et de croyance.

De plus, en constante interaction avec l'ensemble de la société québécoise, l'UPA contribue à l'amélioration des conditions de vie sur le plan social, économique et culturel du milieu rural.

Enfin, l'UPA reconnaît que l'agriculture et la foresterie québécoises se situent dans un contexte d'interactions mondiales et qu'en conséquence, elle peut s'associer à l'action collective des regroupements de productrices et de producteurs agricoles et forestiers, tant au Canada qu'à l'étranger.

Dans cette perspective, notre organisation, l'UPA, élaborait récemment un énoncé de vision jetant les bases de notre future politique agricole et alimentaire « Le pouvoir de se nourrir ». Ainsi, l'énoncé de vision est le suivant :

« Le pouvoir de se nourrir repose sur une agriculture réalisée par une multitude de fermes, ancrées dans toutes les régions, fournissant à la population des aliments sains, produits dans une perspective de développement durable et d'équité ».

Cette politique identifie des moyens concrets afin de relever les défis identifiés par les productrices et producteurs agricoles à l'écoute des préoccupations des Québécois de tous les territoires. Elle vise également à valoriser les activités agricoles et forestières et à informer et sensibiliser la population à l'agriculture québécoise.

Voici quelques thèmes proposés dans cette politique :

- une politique québécoise d'achats d'aliments locaux;
- un étiquetage clair et efficace sur l'origine des produits;
- une assurance de qualité, de salubrité et de traçabilité des aliments, de la terre à la table;
- la création d'un Fonds UPA de solidarité sociale destiné à soutenir les banques alimentaires;
- une politique jeunesse en agriculture incluant un Fonds de capital patient destiné à la relève et un régime d'épargne favorisant la relève;
- des conventions de mise en marché collective de la production jusqu'à la distribution assurant, notamment, un partage équitable de la plus-value dans la filière et des pourcentages ciblés d'approvisionnement en produits québécois;
- un régime d'épargne et investissement forestier;
- des programmes de sécurité du revenu adaptés à tous les secteurs de production;
- des plans de développement sectoriel;
- des plans de développement de la zone agricole :
 - pour l'agriculture et la foresterie;
 - pour la relève et l'établissement;
 - avec circuits courts et diversification;

- qui permettent de nouvelles productions de cultures énergétiques;
- respectueuse de l'environnement;
- multifonctionnelle.

Cette politique doit également permettre au gouvernement de manifester son engagement envers l'agriculture et l'alimentation pour la société québécoise, positionner l'agriculture et la foresterie comme un pivot du développement des territoires, notamment en favorisant l'autonomie alimentaire du Québec, et introduire des programmes afin de favoriser une production agricole québécoise dynamique sur l'ensemble des territoires.

En bref, cette politique doit permettre la proposition de projets régionaux mobilisateurs. Dans ce sens, nous croyons qu'elle est un levier fort pour une occupation dynamique du territoire.

En résumé :

- ✓ **L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique agricole et alimentaire rassembleuse, telle « Le pouvoir de se nourrir », avec des capitaux humains et financiers dédiés, sera un levier fort pour une occupation dynamique des territoires.**
- ✓ **En compléments des commentaires formulés et afin de bonifier les actions proposées au document de consultation, SRQ devrait donc tenir compte des propositions identifiées dans « Le pouvoir de se nourrir », un projet de politique agricole et alimentaire de l'UPA disponible à l'adresse suivante : (http://www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/default.asp?idrubrique=69).**

Commentaires et réflexions supplémentaires

(Inscrivez vos commentaires et réflexions supplémentaires dans la section encadrée)

Commentaires et réflexions :

L'Union des producteurs agricoles accueille favorablement à travers ce rapport le document de réflexion produit par Solidarité rurale du Québec dans le cadre de sa démarche visant à produire pour le gouvernement du Québec un avis sur l'occupation des territoires. L'UPA propose des éléments de bonification et de réflexion qui ont été partagés depuis le 25 janvier dernier par des productrices et producteurs agricoles de partout au Québec.

Rappelons que l'Union des producteurs agricoles (UPA) est une organisation présente dans toutes les régions agricoles du Québec par l'entremise de ses fédérations régionales. Par ailleurs, ses membres, plus de 49 000, sont propriétaires de près de 30 000 entreprises majoritairement familiales, occupent plus de 53 % du territoire agricole, investissent, bon an mal an, plus de 600 millions de dollars dans l'économie du Québec et procurent de l'emploi à quelque 59 000 personnes. Les 35 000 producteurs de bois, quant à eux, récoltent annuellement environ 8 millions de m³ de matière ligneuse pour une valeur de quelque 450 millions, contribuant ainsi aux 16 000 emplois que génère l'industrie forestière en région.

Le secteur agricole et forestier apporte une contribution majeure à l'économie du Québec et de ses régions. Une étude conduite récemment par le groupe Éco-ressources intitulée « Retombées économiques de l'agriculture pour le Québec et ses régions », dont les résultats étaient rendus disponibles en novembre 2009, offre une meilleure compréhension de la valeur de nos activités pour les régions et des communautés locales

(http://www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/default.asp?idrubrique=69). D'après cette étude :

- ◆ Parmi l'ensemble des activités des secteurs primaires et secondaire, les investissements en agriculture figurent parmi ceux qui engendrent le plus de retombées économiques;
- ◆ L'industrie bioalimentaire est particulièrement importante en région. Elle contribue à près de 13% du PIB régional de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches et génère entre 17 et 28% des emplois de ces régions;
- ◆ L'impact économique des productions agricole non dominantes (boeufs, agneau, petites céréales) est aussi important pour l'Abitibi-Témiscamingue et pour le Bas-Saint-Laurent que le port de Montréal l'est pour la Métropole. De plus, toujours pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du le Bas-Saint-Laurent, les revenus fiscaux de ces secteurs de production (non dominants) sont supérieurs aux investissements gouvernementaux qui y sont consacrés.
- ◆ Un emploi créé au Bas-Saint-Laurent équivaut à 22 emplois à Montréal et un emploi créé en Abitibi-Témiscamingue correspond à 30 emplois à Montréal.

La mise en contexte, les orientations et les propositions du document soumis pour consultation mettent en premier plan certaines orientations telles que « habiter » ou « développer » le territoire, alors que la base économique et le milieu de vie actuel des régions apparaissent secondaires ou négligés. Nous croyons, au contraire, qu'il faut s'appuyer sur l'activité que l'on retrouve actuellement dans ces milieux, en tenant compte des particularités régionales. Le travail et l'emploi sont une prémisses essentielles à la rétention d'une population sur les territoires. La consolidation des activités économiques existantes doit être un préalable au développement de nouveaux champs d'activités et aux innovations qui sont sans conteste nécessaires pour favoriser et diversifier le développement d'une région.

L'État, qui par le passé a assumé un rôle fondamental dans le développement des territoires, devra continuer dans ce sens pour permettre une occupation dynamique des territoires. C'est donc sans réserve qu'il doit soutenir les activités génératrices d'emploi aujourd'hui et stimuler des initiatives porteuses d'avenir pour un développement durable des territoires.

D'ailleurs, pour les productrices et producteurs agricoles, il est clair que si l'agriculture et la foresterie avaient bénéficié d'une conjoncture économique favorable, comme beaucoup d'autres secteurs d'activités, ce secteur aurait progressé et favorisé davantage le dynamisme des communautés locales et régionales. Conséquemment, favoriser des actions visant à rentabiliser le secteur agricole et forestier aurait inévitablement des impacts positifs sur le développement des territoires.

Compte tenu de ce qui précède, et pour favoriser le développement des entreprises agricoles ainsi que l'occupation dynamique des territoires, des attentes sont formulées envers le gouvernement. À cet effet, pour un développement durable des territoires québécois, il est nécessaire que le gouvernement et ses ministères mettent en application avec force, et de façon rigoureuse, la législation en lien avec les enjeux en zone agricole. Ainsi, pour l'UPA, un message clair doit émaner du gouvernement afin de s'assurer, notamment, de la mise à jour, ou la révision des schémas d'aménagement et de développement selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et du respect des orientations gouvernementales. Il faut également, à titre d'exemple, mettre en valeur les démarches de demande à portée collective dans le cadre de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin de planifier l'affectation résidentielle à long terme.

Aussi, compte tenu de son importance pour les régions, nous croyons que le développement de l'agriculture et de la foresterie passe par une politique agricole et alimentaire du Québec à laquelle est étroitement associée l'UPA. Cette politique doit :

- ◆ montrer clairement l'engagement du gouvernement envers l'agriculture et l'alimentation pour la société québécoise;
- ◆ positionner l'agriculture comme un pivot du développement des territoires et notamment en favorisant l'autonomie alimentaire du Québec;
- ◆ introduire des programmes afin de soutenir une production agricole québécoise dynamique sur l'ensemble des territoires et des outils. Soulignons l'importance de la gestion de l'offre comme outil, dans le secteur laitier par exemple, qui permet une péréquation quant aux frais de transport du lait.

Finalement, l'UPA insiste pour signifier que la réflexion entreprise par SRQ, et l'avis qui sera transmis au gouvernement, doit produire des résultats tangibles pour les territoires, les entreprises et les individus. Dans le cas des territoires agricoles, nous pourrions proposer des indicateurs afin de mesurer les impacts des actions proposées.

Enfin, nous tenons à remercier Solidarité rurale du Québec pour l'occasion offerte de discuter de préoccupations communes et notamment d'enjeux reliés au monde rural, à la foresterie et à l'agriculture.

Merci d'avoir contribué à cette consultation

Pour acheminer votre formulaire :

- Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis l'acheminer à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
- Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse :
Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8

Commentaires et informations :

Site Internet : www.territoires.qc.ca
Courriel : consultation@territoires.qc.ca
Téléphone : (819) 293-6825

Demeurez informé des suites de la démarche en vous abonnant à notre fil de nouvelles en [cliquant ici](#).

g:\2010\aménagement du territoire\morcellement terres\upacommentairesodt.doc